

## Biopsie cérébrale

Doc	a027014
Date de publication	17/03/1979
Origine	NR
Thèmes	Biopsie

En date du 7 février 1979 le Conseil provincial du Hainaut interroge le Conseil national sur les conditions dans lesquelles peuvent se pratiquer les biopsies cérébrales.

### En sa séance du 17 mars le Conseil national a émis l'avis suivant :

Comme suite à votre lettre du 7 février 1979 relative à l'affaire dite du "Rayon du Soleil", j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Conseil National a, en sa séance du 17 mars 1979 émis l'avis suivant :

Le Conseil National, consulté par opportunité des biopsies cérébrales, estime que ledit examen doit répondre aux prescriptions des articles 29, 30 et 91 du Code de déontologie qui disposent :

Art. 29 : Le médecin doit s'efforcer d'éclairer son malade sur les raisons de toute mesure diagnostique ou thérapeutique proposée. Si le malade refuse un examen ou un traitement proposé, le médecin peut se dégager de sa mission dans les conditions prévues à l'alinéa 2 de l'article 28.

Art. 30 : Quand le patient est un mineur d'âge ou un autre incapable et s'il est impossible ou inopportun de recueillir le consentement de son représentant légal, le médecin prodiguera les soins inadéquats que lui dictera sa conscience.

Art. 91 : Les malades attendent du médecin soulagement et guérison. Ils ne peuvent à aucun titre être utilisés à des seules fins d'observation et de recherche. Ils ne peuvent être soumis sans leur consentement ou s'ils en sont incapables, sans celui de leur répondant, à des interventions ou à des prélèvements qui pourraient leur occasionner le moindre inconvénient sans leur être directement utiles.

De plus, compte tenu des implications psychologiques de cette méthode d'investigation récente, et dans le but de rassurer à la fois les patients et les familles, le Conseil national a émis les remarques suivantes :

1. L'examen doit être médicalement justifié et techniquement irréprochable ;
2. Le médecin qui a le malade en charge en prendra la responsabilité après consultation avec les médecins des différentes disciplines sur le plan scientifique et éthique.

Veillez ...